

**Comité syndical
Syndicat Mixte des Eaux de Miage**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

SEANCE JEUDI 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le 12 mars à 18 heures, le Comité Syndical Mixte des Eaux de Miage, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Julien AUFORT, Président.

- Membres titulaires présents : Messieurs Julien AUFORT, Président, Gabriel GRANDJACQUES, Vice-Président, Stéphane ALLARD, Rémi BOUTROIS, Mesdames Véronique CLEVY, Amandine ROSSET, Messieurs Jean-Michel PAGET, Serge REVENAZ, Christian CHALLAMEL.

- Membre suppléant avec voix délibérative : Monsieur Patrice BIBIER.

- Membres titulaires excusés : Monsieur Claude CHAMBEL, Vice-Président.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément aux articles L.5211-1 et L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Amandine ROSSET, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

n°2026-1

Objet : Vote du compte de gestion du comptable public – exercice 2025

Nombre de membres ayant voix délibérative

Afférents au Conseil Syndical : 12

En exercice : 12

Quorum : 7

Présents : 10

Procurations : 0

Votants : 10

Délibération rendue exécutoire compte-rendu de sa réception en Préfecture le :
et de sa publication le 17 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Vote du compte de gestion du comptable public – exercice 2025

Monsieur le Président expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur le vote du compte de gestion.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, ADOPTE, cette proposition à l'UNANIMITE des suffrages exprimés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Amandine ROSSET

**SYNDICAT MIXTE
DES EAUX DU MIAGE**
- Commune de St Gervais Les Bains
- Syndicat des eaux Combloux
Domancy et Demi-Quartier
BP. 43 - 74170 ST GERVAIS LES BAINS

Le Président,

Julien AUFORT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat